Pollution atmosphérique, qualité de l'air: valeurs limites du benzène et du monoxyde de carbone CO (direct. 96/62/CEE)

1998/0333(COD) - 13/04/2000 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission approuve le texte de la position commune. Elle estime que les modifications proposées permettront permettront de préciser la portée de la proposition initiale de la Commission et de l'harmoniser avec la directive 1999/30/CE, la première directive adoptée dans le cadre de la directive 96/62 /CE. En ce qui concerne notamment les possibilités de dérogation au délai général prévu pour le respect de la valeur limite du benzène, la Commission estime que le texte de la position commune constitue un compromis acceptable.